

Formule de calcul des tranches de consommation

En tarif “usages domestiques”, la répartition de votre consommation est établie par tranches tarifaires pour 30 jours :

- **Tranche 1** : 0 à 150 kWh/mois
- **Tranche 2** : 150 à 240 kWh/mois
- **Tranche 3** : 240 à 360 kWh/mois
- **Tranche 4** : au-delà de 360 kWh/mois

FORMULE DE CALCUL :

$$\text{Tranche 1 : } \frac{150 \text{ kWh}}{30 \text{ jours}} = \mathbf{5 \text{ kWh}} / \text{ jour}$$

$$\text{Tranche 2 : } \frac{90 \text{ kWh}}{30 \text{ jours}} = \mathbf{3 \text{ kWh}} / \text{ jour}$$

$$\text{Tranche 3 : } \frac{120 \text{ kWh}}{30 \text{ jours}} = \mathbf{4 \text{ kWh}} / \text{ jour}$$

Tranche 4 : reliquat

Exemple : pour une consommation de **750 kWh** du 05/10/2022 au 02/11/2022 (soit une période de consommation de **28 jours**) :

Tranche 1 : conso jour* x période de conso°
= **5 kWh** x **28 jours** = **140 kWh**

Tranche 2 : conso jour* x période de conso°
= **3 kWh** x **28 jours** = **84 kWh**

Tranche 3 : conso jour* x période de conso°
= **4 kWh** x **28 jours** = **112 kWh**

Tranche 4 :
= **750 kWh** - (**140 kWh** + **84 kWh** + **112 kWh**) = **414 kWh**

La consommation estimée de la facture précédente est déduite de chaque tranche.

* fait référence à la formule de calcul

CONTACTS UTILES :
EDT DÉPANNAGE : 40 54 32 10
EDT INFOS CONSEILS : 40 86 77 86
Email : clientele@edt.engie.com
www.edt.pf

 EDT ENGIE
 EDT_ENGIE
 EDT ENGIE



Mise à jour dépliant : 01/10/2022



Comprendre sa facture d'électricité

Comprendre sa facture d'électricité

1 IDENTIFICATION FACTURE ET LE MOIS CONCERNÉ

Cet encadré correspond au type de facture (relevé ou estimé) et à la date de votre facture. Le code-barres est utile pour identifier votre contrat sur les bornes de paiement.

2 VOTRE ADRESSE

Cette adresse postale est votre adresse de facturation. Elle peut être différente de votre lieu de consommation.

3 VOS INFORMATIONS CLIENT

Cette rubrique correspond aux références de votre contrat. Informations nécessaires pour toutes vos opérations et contact avec EDT ENGIE.

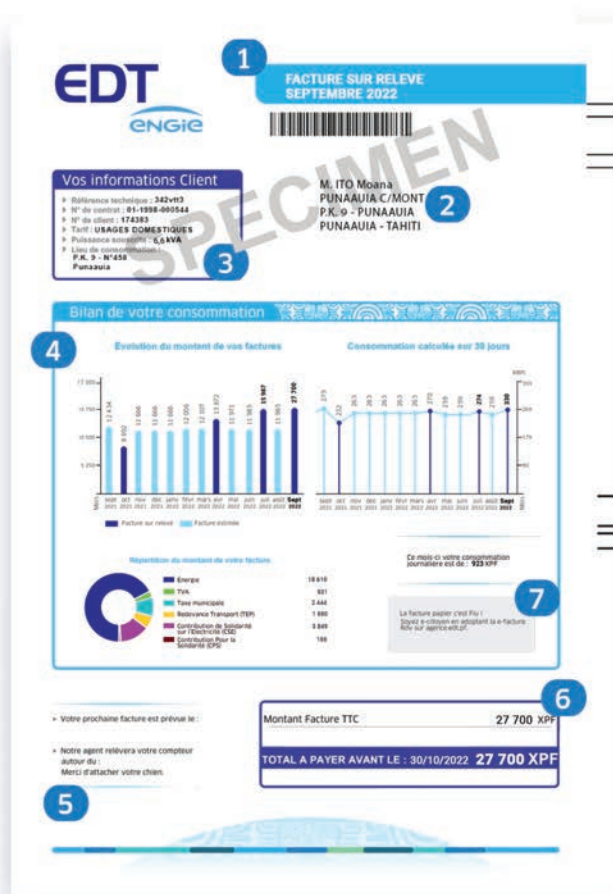
Vous trouvez ici :

- votre référence technique qui correspond à la référence de votre compteur,
- votre numéro de contrat,
- votre numéro de client qui vous servira dans tout échange avec un conseiller. Celui-ci ne change pas, même si vous modifiez votre contrat ou que vous déménagez,
- le type de tarif appliqué en fonction du contrat souscrit,
- la puissance souscrite : elle est utilisée pour calculer vos frais d'abonnement, votre avance sur consommation et correspond à votre besoin de puissance,
- le lieu de consommation : cette adresse correspond au lieu approvisionné en électricité par EDT ENGIE.

4 BILAN DE VOTRE CONSOMMATION

Cette rubrique présente le bilan de votre consommation sous forme de graphiques pour mieux suivre et maîtriser votre consommation d'énergie :

- L'évolution du montant de vos factures sur 13 mois, qui vous permet de comparer votre facture du mois et celle de l'année passée,
- La consommation mensuelle en kWh : cette courbe correspond à la consommation de chacune de vos factures ramenées au mois, y compris les estimées,
- La répartition du montant de votre facture permet de connaître les sommes versées pour chaque rubrique.



5 INFOS UTILES

Vous trouverez dans cette rubrique les dates prévisionnelles :

- de votre prochaine facture,
- du prochain passage de l'agent chargé de la relève.

6 MONTANT DE VOTRE FACTURE

Cette rubrique vous informe sur :

- le montant total à payer,
- la date limite de paiement,
- la date de prélèvement si vous optez pour le prélèvement automatique.

7 ZONE MESSAGE

Cet espace est réservé à des messages à caractère informatif et ponctuel.

8 INFOS UTILES

Dans cette rubrique vous trouverez nos coordonnées EDT ENGIE pour toutes questions relatives à votre contrat.

9 RAPPEL DU MONTANT DE VOTRE FACTURE

Dans cette rubrique vous retrouvez :

- le montant de votre facture,
- la date limite de paiement de votre facture.

15 DÉTAIL DE VOTRE FACTURE

Le numéro de votre facture.

14 VOS FRAIS D'ABONNEMENT

Le montant de vos frais d'abonnement correspond à votre puissance souscrite.

13 PÉRIODE DE CONSOMMATION

Cette rubrique correspond à votre consommation en kilowattheure (kWh) entre 2 dates, c'est la différence entre votre nouveau relevé de compteur et l'ancien.

12 TRANCHES

La répartition de votre consommation est établie par tranches tarifaires :

- Tranche 1 : 0 à 150 kWh/mois,
- Tranche 2 : 150 à 240 kWh/mois,
- Tranche 3 : 240 à 360 kWh/mois,
- Tranche 4 : au-delà de 360 kWh/mois.

En fonction de la quantité de kWh consommée, le montant qui vous sera facturé correspondra à la différence entre votre énergie relevée et votre énergie estimée.

Le total énergie inclut vos frais d'abonnement et votre consommation.

11 AUTRES

Vous trouverez le détail des sommes perçues pour le compte de votre commune. Le montant des taxes, fixé par les pouvoirs publics, est détaillé sur votre facture. La CSE "Contribution de Solidarité sur l'Électricité" est de 6,30 FCFP/kWh consommé.

10 TVA

La TVA s'applique à la consommation d'énergie et aux frais d'abonnement. La CPS "Contribution Pour la Solidarité" de 1%, est appliquée sur l'énergie, la prime d'abonnement et l'avance sur consommation.